



SN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2019 – 20H30

1. Décision modificative n° 2 au budget 2019

Le conseil municipal a voté globalement la décision modificative n° 2 au budget 2019. Les dépenses et recettes s'équilibrent à 793 000 € pour la section de fonctionnement et 972 000 € pour la section d'investissement.

2. Déroghations collectives à la règle du repos dominical des salariés des établissements commerciaux distributeurs de véhicules automobiles situés sur le territoire de la commune pour l'année 2020

L'Assemblée a émis un avis favorable sur la demande formulée par le Centre National des Professions de l'Automobile (CNPA) et a autorisé, au titre de l'année 2020, tous les commerçants sans exception établis sur le territoire de la commune de Saint-Gély-du-Fesc, qui se livrent à titre d'activité exclusive ou principale à la distribution de véhicules automobiles, à employer leurs salariés pendant tout ou partie de la journée des dimanches 19 janvier, 15 mars, 14 juin, 13 septembre et 11 octobre.

3. Extension du réseau basse tension souterrain issu du poste « Fédédiou » pour l'alimentation de l'opération « Hora Del Sol » - Convention avec la Coopérative d'Electricité de St Martin de Londres

La convention proposée par la CESML concernant la mise en place d'un câble basse tension sous trottoir, allée et rue des Verriès pour l'alimentation de l'opération « Hora Del Sol » est approuvée.

4. Extension de la déchetterie : approbation de la déclaration de Projet d'intérêt Général emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal déclare d'intérêt général le projet d'extension de la déchetterie et approuve le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

5. Modification temporaire du lieu de célébration des mariages

Sous réserve de l'accord de M. le Procureur de la République, le conseil décide de transférer temporairement la salle des mariages dans la salle culturelle de l'Espace Georges Brassens, du vendredi au lundi inclus, les week-end des 15 et 22 mars 2020.

6. Multi-accueil « Les Lutins » modification du règlement de fonctionnement – avenant n° 2 – Barème national des participations familiales établi par la CNAF

Le conseil adopte l'avenant n° 2 au règlement de fonctionnement du multi-accueil afin d'intégrer le nouveau barème national des participations familiales établi par la CNAF.

7. Maison de la Petite Enfance : renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux à la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup pour le fonctionnement du Relais Assistants Maternels (RAM) et du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Le renouvellement de la convention, de mise à disposition de locaux communaux à la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup pour le fonctionnement du RAM et du LAEP à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois est approuvé.

8. Personnel territorial : modification du tableau des emplois

Le nouveau tableau des emplois a été adopté.

9. Information sur les décisions prises par délégation du conseil municipal

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.



LE MAIRE

Michèle LERNOUT